

# direction juridique



## LA PERSONNALITÉ DE LA SEMAINE

**RICHARD SALGADO, DIRECTEUR JURIDIQUE, GOOGLE**

Le directeur juridique et de la sécurité de l'information de Google s'engage. Dans un billet de blog récemment publié, Richard Salgado demande aux parlementaires américains d'adopter l'Email Privacy Act. En cours d'examen, le texte prévoit de placer les communications électroniques sous la protection du quatrième amendement de la Constitution afin de les protéger contre les perquisitions et les saisies abusives. ■

### RDV

**LE 23 FÉVRIER**

pour la conférence « Droit et géopolitique dans le monde » organisée par l'AFJE. Au menu : une revue d'actualité juridique internationale.

# Données personnelles : le plan de bataille de Lagardère

**CONFORMITÉ //** Avec le règlement européen sur la protection des données en ligne de mire, le directeur juridique du groupe, Eric Thomas, a déployé une organisation musclée. Objectif : être en phase avec les nouvelles règles applicables d'ici à mai 2018.



**Vincent Bouquet**  
vbouquet@lesechos.fr

**L**agardère a décidé d'être proactif. Alors que le règlement général sur la protection des données européen (RGPD) ne sera applicable qu'à compter du 25 mai 2018, le groupe dirigé par Arnaud Lagardère s'est d'ores et déjà mis en ordre de marche pour être fin prêt le jour J. « Cette nouvelle législation nécessite un travail de fond assez conséquent, souligne son directeur juridique, Eric Thomas. Or, plus ce travail se fait en amont, plus nos chances d'être au rendez-vous sont importantes. » S'appuyant sur une organisation décentralisée au niveau de ses quatre branches – Publishing, Travel Retail, Active, Sport & Entertainment –, la société mère remplit un rôle de coordinateur pour assurer une gestion conforme des données personnelles. « Cette organisation nous

permet de garantir une homogénéité du système, de coordonner et de mesurer l'avancement global de son déploiement en liaison avec les différentes branches, précise le directeur juridique. C'est d'autant plus cohérent que la sanction prévue en cas de défaillance est calculée sur la base d'un chiffre d'affaires consolidé. Une gestion en silos serait donc, dans les faits, contraire à l'esprit même du règlement. » Autres avantages pour Lagardère, et non des moindres : la mutualisation des problématiques et des solutions qui enrichit la gestion des données personnelles de chaque branche, mais aussi les économies d'échelle potentielles que cette coordination pourrait générer.

**Un fort impact sur l'entreprise**  
Dès le mois de juillet dernier, les acteurs du groupe particulièrement exposés à la question des données personnelles ont pu être sensibilisés aux nouvelles règles

applicables. « Nous avons ensuite organisé des réunions au cours desquelles les mesures d'application à prendre d'ici à mai 2018, selon un calendrier précis, ont été prévues, explique Eric Thomas. Parallèlement, nous avons mis sur pied une équipe transverse dédiée à ce projet. » Une organisation nécessaire pour répondre aux défis majeurs induits par le RGPD. Comme dans d'autres domaines, les mesures de conformité prévues auront un fort impact sur l'entreprise : extension du rôle de certaines fonctions – audit interne, direction juridique compliance, contrôle interne –, nouvelles lignes de reporting à édicter, système d'alerte interne automatique à construire, personnel spécifique aux compétences naissantes à identifier, etc. « Pour être en totale conformité, une partie de la gouvernance doit être adaptée, assure le directeur juridique. Il ne s'agit pas d'ajustements à la marge mais bien de faire en

sorte que l'entreprise mette en place les solutions techniques nécessaires et puisse détecter les failles, les rapporter, coopérer avec les autorités compétentes et produire les outils pour corriger les erreurs. »

**Identifier le data protection officer**  
Pour baliser ce terrain de jeu, l'équipe projet est chargée, dans un premier temps, avec l'aide des responsables de traitement, de recenser les opérations qui supposent une collecte ou un transfert de données personnelles. « Une fois identifiées, les mesures propres à assurer leur conformité avec le RGPD pourront être déployées selon les modalités envisagées », révèle Eric Thomas. « Un programme spécifique de conformité est, en outre, en cours d'élaboration, ayant vocation à être mis en œuvre dans tout le groupe. »  
**Obligation complémentaire : identifier les data protection officers.** Ces DPO, dont la fonction est imposée par le RGPD, sont les gardiens des données personnelles. « Ils devront à la fois être familiers des questions juridiques posées par la mise en œuvre de cette nouvelle législation, mais aussi suffisamment alertes par rapport aux questions techniques pour discuter efficacement avec les informaticiens », prévient le directeur juridique. Au sein de la société mère, le titulaire de cette fonction, rattachée à la gérance, a déjà été identifié. Venu du contrôle interne, la tâche qui lui incombera sera significativement plus importante et étendue que celle du correspondant informatique et libertés d'antan.

**À NOTER**  
Paris II Panthéon-Assas a créé un diplôme de data protection officer sous la responsabilité de Bénédicte Fauvarque-Cosson, professeur de droit privé à Paris II, et de Winston Maxwell, avocat associé chez Hogan Lovells.

## AU NOM DE LA LOI

**DENYS DE BÉCHILLON**  
Professeur à l'université de Pau, membre du Club des juristes

## Hallucinations françaises

**L**es psychiatres connaissent le phénomène, dit d'hallucination négative, par lequel le sujet ne voit pas un objet placé devant ses yeux alors qu'aucune maladie de l'œil ou du cerveau ne l'en empêche. Nous en sommes là. La Grande-Bretagne va déclencher un dumping fiscal et social sans précédent pour compenser les inconvénients de sa sortie de l'Union européenne. Le protectionnisme trumpien va s'épanouir à notre immédiat détriment. L'alignement miraculeux des planètes économiques (taux bas, pétrole bon marché, euro faible) va se désajuster parce qu'il ne peut pas rester longtemps ce qu'il est. Bref, notre problème de compétitivité va exploser en même temps que la situation géopolitique se compliquera et que le risque terroriste remontera, avec le retour à la maison de nos djihadistes frustrés de victoires. Si nous étions moins bêtes ou moins fous, nous prendrions l'affaire à bras-le-corps. Nous chercherions les bonnes parades. Nous préparerions la guerre économique qui s'annonce désormais sans fard et nous nous mettrions à penser à nouveaux frais notre sécurité, intérieure comme extérieure,

dans ce contexte remanié. Nous tâcherions de saisir, s'il en est, les opportunités nées de la tourmente. Nous nous demanderions, par exemple, si certains pays très développés de la vieille Europe ne devraient pas en profiter pour renforcer leurs liens politiques, policiers et militaires, pour harmoniser leurs impôts, leurs coûts de production, leurs standards écologiques et sociaux... Bref, pour se constituer en puissance, efficace, sûre, responsable et raisonnablement compétitive dans la nouvelle jungle qui se dessine. Mais non. Le monde se recompose sans (voire contre) nous, et nous employons tout ce que nous avons d'énergie et de talent à ne plus gloser, du soir au matin, que sur le salaire de madame Fillon (quoi qu'il y ait lieu d'en penser en valeur absolue), à nous renvoyer des « valeurs » à la figure. Nous envisageons (paraît-il sérieusement) de dépenser trois ou quatre cents milliards d'euros pour payer les gens à ne rien faire ; de renoncer à la croissance (et donc de nous mettre, entre autres joyusetés, dans l'incapacité absolue de soutenir notre dette) ; de (re) faire payer les riches, comme si ça avait marché depuis cinq ans, pour sauver l'économie ; de consommer strictement français, comme si nos partenaires allaient applaudir. Nous imaginons même que nos institutions gagneraient à revenir dans l'état où elles étaient sous la IV<sup>e</sup> République...  
L'hallucination négative est un délire. Celui d'un sujet qui ne veut ni voir ni savoir le réel. Celui d'un pays qui va effroyablement mal et fait tout ce qu'il peut pour ne pas s'en rendre compte. La réalité dans tout cela ? Celle d'une série de catastrophes qui s'approchent à toute allure, et contre lesquelles nous ne faisons à peu près rien, si ce n'est rêvasser et jouer, devant la télévision, au spectacle des chutes. ■

## SALON HANDICAP

EMPLOI & ACHATS RESPONSABLES

**27 mars 2017**

Palais des Congrès PARIS

Le RDV annuel du handicap en entreprise

**SENSIBILISATION & FORMATION AU HANDICAP**

---

**SOUS TRAITANCE & CO-TRAITANCE EA/ESAT**

---

**RECRUTEMENT & ACCOMPAGNEMENT**

---

**RSE, INSERTION, INNOVATIONS SOCIALES & PERFORMANCES**

---

**BONNES PRATIQUES MISSION HANDICAP**

500

Experts mobilisés

120

Structures du secteur adapté et protégé (EA/ESAT)

50

Conférences & ateliers de formation

3 000

Managers, acheteurs, collaborateurs

•30% de remise pour les lecteurs des Echos avec le code **SLEP**